

Bilan intermédiaire 2020
Convention n° :



**Avec l'appui de l'ONF en tant
que gestionnaire du foncier
Départemento-Domanial**



**Avec l'appui financier du
Conseil Départemental
propriétaires du foncier
Départemento-Domanial**

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Plantali est une jeune association de protection de l'environnement créée le 16 mars 2019 et dont le siège social est domicilié au 17 rue du gymnase 97 431 à La Plaine des Palmistes.

Plus précisément Plantali a pour objet :

- la sauvegarde des milieux naturels
- la préservation de la biodiversité associée
- la restauration écologique

Son bureau est actuellement composé (au 15 septembre 2020 – CF PV d'AG) de :

https://drive.google.com/file/d/1EOspwx8U2Ph4nrQo-QnNoYNEpYK_1Ke_/view?usp=sharing

- Chimène MINATCHY – Présidente
- Brigitte SERY – Trésorière
- Christophe CAUMES -- Secrétaire

Font également partie du Conseil d'Administration : Stéphane BARET, Jean-François BÈGUE.

L'association emploie actuellement deux salariés en CDI/temps plein :

- Olivier CLAIN – Chargé d'études du Patrimoine Naturel et Culturel
- José MINATCHY – Technicien de gestion des sites

2. OBJETS DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Plantali a signé une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de La Réunion en mars 2020. Cette dernière a pour objet d'autoriser l'association à intervenir sur l'Aire de Contrôle Intensif de Petite Plaine localisée à La Plaine des Palmistes.

En tant que propriétaires du foncier, le Conseil Départemental de La Réunion a délégué à Plantali les missions suivantes sous couvert du contrôle de l'Office National des Forêts, gestionnaire historique du site :

- la réalisation de chantier de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes
- la restauration écologique du site en gestion
- l'entretien du sentier permettant la découverte de la zone.

3. ZONE DE GESTION

L'ACI de Petite Plaine est située dans le cœur naturel du Parc national de La Réunion en rive gauche de la ravine Bras Noir aux portes de la forêt de Bébour. D'une superficie de 8 hectares cette dernière abrite un milieu naturel remarquable de par son topo-climat et l'inventaire botanique atypique la constituant.

4. INTÉRÊT PATRIMONIAL

Selon la classification CORINE BIOTOPE l'ACI de Petite Plaine est en transition entre une forêt de bois de couleur mégatherme hygrophile et une forêt de montagne.

Au pied des remparts de la ravine Bras Noir et du plateau des « pâturages de Biberon » cette zone sanctuaire abrite aujourd'hui de nombreuses espèces botaniques classées « en danger CRitique d'extinction » ou « EN danger d'extinction » selon les critères de l'Union internationale pour la

conservation de la nature (IUCN). D'un point de vue réglementaire ses espèces sont également protégées au titre du Code de l'Environnement ou de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES).

De plus, cette forêt constitue un habitat remarquable pour l'avifaune et l'entomofaune endémiques. Un sentier pédagogique, de 2,8 km et facilement accessible, permet aux visiteurs des lieux de s'imprégner de la valeur patrimoniale du site.

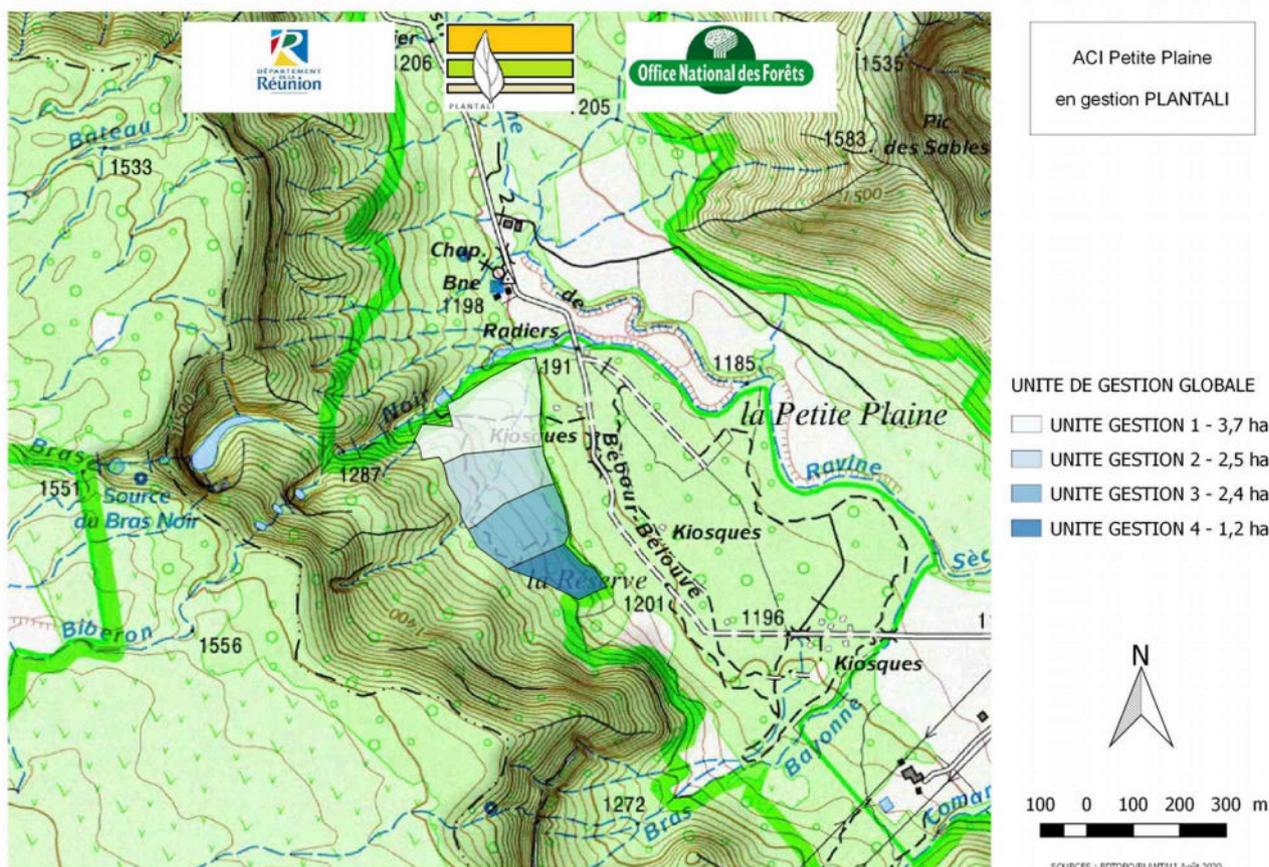
5. MENACES

Cette richesse est menacée par la présence de nombreuses poches d'espèces exotiques envahissantes (EEE), lesquelles constituent la principale menace pour les milieux insulaires et nous ayant valu une alerte de l'IUCN pour leur incidence sur le classement des Pitons, Cirques et Remparts de La Réunion au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Pour exemple, nous notons la présence de *Cestrum elegans* en périphérie de la forêt de *Cryptomeria japonica* attenante, de *Psidium cattleianum* constituant des poches importantes dans la strate arborée ou de *Begonia diadema* colonisant la strate herbacée. Ces fronts d'invasion constituent aujourd'hui une menace directe sur des stations d'espèces rares et menacées.

6. SPATIALISATION ET PLANIFICATION DE L'ACTION

Fort de cette analyse et de l'expérience de terrain de nos deux salariés, une spatialisation de la forêt a été opérée. L'ACI a donc été compartimenté en 4 unités de gestion afin de prioriser et de planifier les actions de contrôle et de lutte contre les foyers d'EEE. De plus, des espaces à fort recrutement en plantules et graines d'espèces indigènes ont été identifiées, afin de pouvoir directement répondre au besoin de renforcement de population et de restauration des zones traitées.



L'ACI de Petite Plaine a déjà fait l'objet d'actions de gestion des EEE présentes par l'intermédiaire de son gestionnaire, l'ONF. Ces zones d'intervention historiques ont également été prises en compte par Plantali afin de décliner des actions ciblées et proportionnées de contrôle.

Parmi elles nous distinguons 3 zones à titre d'exemple :

- zone ayant fait l'objet d'actions de lutte par l'ONF dans la durée : site restauré (1)
- zone ayant fait l'objet d'un gros chantier de lutte par l'ONF : à contrôler (2)
- zone fortement envahie : diagnostique et actions à mener (3,4)

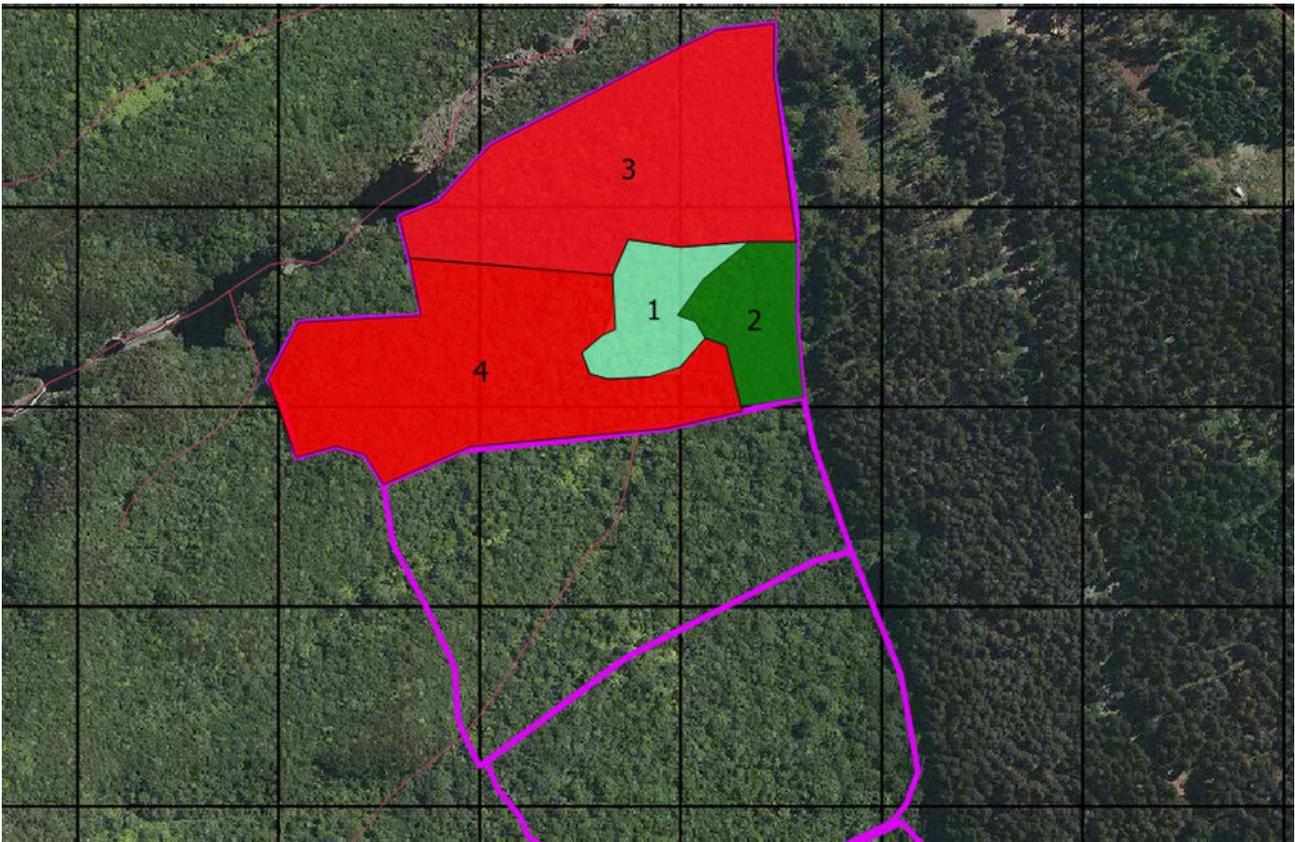


Illustration des différentes zones d'action

7. MODES OPÉRATOIRES

De plus, s'appuyant sur une solide expérience de terrain mais également sur une méthodologie éditée sous forme de livret technique par l'association, différents modes opératoires sont mis en œuvre :

- observation de la dynamique forestière
- évaluation de la dynamique écosystémique créée par les EEE
- identification des zones prioritaires d'action : espèce remarquable, foyer EEE naissant, virulence de propagation des EEE,...
- état des lieux : localisation GPS, photo, évaluation du niveau d'envahissement par strate
- choix de la méthode d'action : arrachage manuel, coupe préparatoire, traitement mécanique

- des souches, évacuation, broyat
- travail ciblé et “chirurgical” pour minimiser l’impact lié à l’action de lutte : piétinement des plantules indigènes, création de zones d’érosion, gestion des rémanents
- contrôle et gestion des repousses

https://www.researchgate.net/publication/342360293_Methodologie_pratique_pour_la_restoration_des_milieux_naturels_reunionnais_Volet_1_-_Generalites

L’ouverture du milieu par le dégagement des zones envahies mets en évidence un recrutement naturel des espèces indigènes. Cette dynamique forestière , jusqu’alors bloquée par le recouvrement des EEE, constitue l’un des axes privilégié de Plantali : la forêt se régénère seule, mais il convient de l’aider par le contrôle des EEE.

Certaines zones, très fournies en “sauvageons”, constituent également une ressource pour la récupération de plants. Déjà adaptés aux conditions écologiques de la forêt, ces derniers sont mis en “nourrisse” en pépinière ou directement transplantés sur site lorsque les conditions météo le favorisent.

Au-delà de cette « pépinière naturelle », Plantali a également mis en place une unité de production d’espèces indigènes afin de contribuer aux ambitions du Conseil Départemental de La Réunion et son objectif de plantation « d’un million de Pié de bwa » dans le cadre de son Plan de Transition Écologique et Solidaire.

<https://www.departement974.fr/actualite/seance-pleniere-9-septembre-2020-un-plan-de-transition-ecologique-solidaire-vote>



Plantule de "Pat' poule" © O.Clain



Plantule de "Bois de fer" © O. Clain

8. MOYENS TECHNIQUES

Grâce aux subventions du Conseil Départemental de La Réunion, des investissements en matériel ont été réalisés par Plantali pour mener à bien ses actions :

- achat d'un camion "plateau" permettant le transport des salariés, du matériel ainsi que l'évacuation des rémanents d'EEE ;
- achat de matériel de lutte manuelle et des EPI associés : tronçonneuses, débroussailleuse, élagueuse ;
- achat d'un broyeur de grosse capacité pour la gestion des rémanents ;
- mise en place d'une unité de production : terrassement sur terrain privé (convention avec le propriétaire), construction d'une pépinière en ossature légère (10 m x 4 m) ;
- achat de matériel informatique et numérique pour les relevés de terrain : GPS, ordinateur portable, imprimante, disque dur...



Terrassement pour l'unité de production © O. Clain



600 plants mis en culture

Premières plantules d'indigènes produites

© O. Clain

9. BESOINS FINANCIERS

Plantali a été créée en mars 2019 et s'est positionné pour la gestion de l'ACI de Petite Plaine.

Des demandes de subventions ont été initiées au cours de cette année :

- Parc national de la Réunion : sans réponses.
- EDF Projet PAPLEO : auditionnée, mais refusée.
- Fondation FRANCK LINIA : refusée
- Conseil Départemental de La Réunion : accordée

10. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Une demande d'autorisation de gestion de l'ACI de Petite Plaine a été faite auprès de l'ONF et du Parc National de La Réunion le 6 août 2019. L'ONF a donné une suite favorable à cette demande par une convention autorisant l'intervention de Plantali sur le domaine relevant du régime forestier à compter du 1 janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024.

La demande subvention auprès du Conseil Départemental s'est soldé par une convention financière signée le 23 avril 2020.

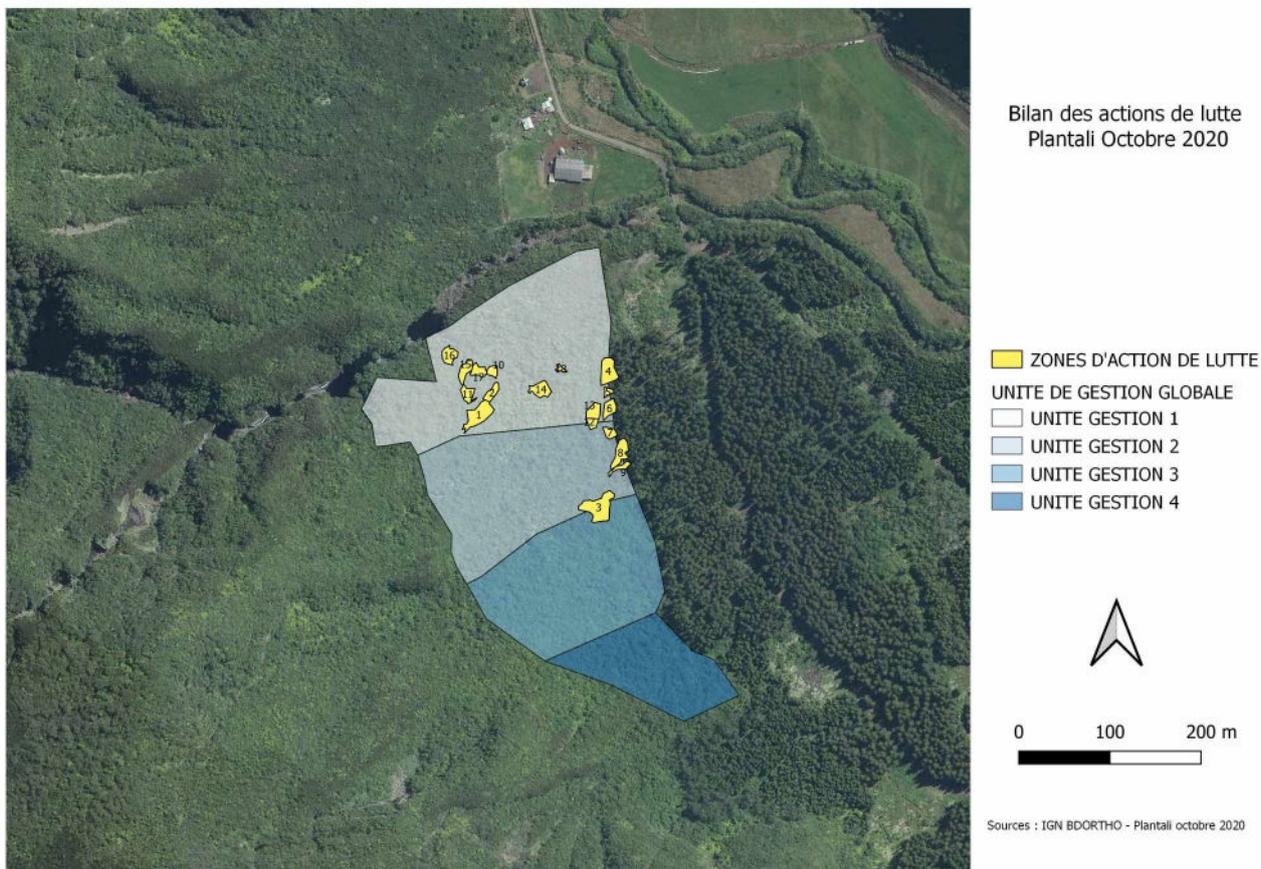
11. CONTEXTE

La mise en œuvre des actions de Plantali a commencé le 2 juin 2020 dans un contexte particulier dû à la crise sanitaire du COVID 19. Le bilan intermédiaire de Plantali vis-à-vis de son financeur ne représente donc que 4 mois d'activité, dont un temps certain consacré à sa mise en place administrative et matérielle.

12. ÉTAT DES LIEUX INTERMÉDIAIRES

12.1 Bilan financier (fonctionnement/investissement) Cf document comptable.

12.2 Bilan de terrain



Surfaces totales traitées

| <u>Poche</u> | <u>Surface en m²</u> |
|--------------|-----------------------------------|
| 1 | 556 |
| 2 | 180 |
| 3 | 724 |
| 4 | 433 |
| 5 | 72 |
| 6 | 219 |
| 7 | 139 |
| 8 | 341 |
| 9 | 111 |
| 10 | 120 |
| 11 | 199 |
| 12 | 337 |
| 13 | 223 |
| 14 | 293 |
| 15 | 232 |
| 16 | 248 |
| 17 | 174 |
| 18 | 47 |
| TOTAL | <u>4 648 m²</u> |

12. 3 Illustrations des types d'actions



Avant l'action de lutte © O. Clain



Après l'action de lutte © O. Clain



Coupe sélective de Psidium © O. Clain



*Évacuation des rémanents de *Begonia diadema**



*Stockage des rémanents de *Psidium* © O. Clain*



Dégagements de plantules d'espèces indigènes © O. Clain

4 600 m² de surfaces traitées

+

Au minimum 1 plantule d'espèce indigène favorisée par m²

=

4600 plantules d'espèces indigènes favorisées au minimum



Action sur le sentier pédestre © O. Clain



Dégagement d'une plantule de "Bois de fer" (espèce CR et protégée) © O. Clain



Constatation de braconnage sur espèce CR et protégée ("Bois jaune") © O. Clain

13. AMBITIONS ET PROSPECTIVES

Pour l'ACI de Petite Plaine :

- Accentuer la protection du site
- Communiquer sur les actions de Plantali auprès des usagers du site
- Retrait du site comme lot de chasse
- Surveillance et veille écologique autour des espèces CR et protégées
- Mise en place de chantiers participatifs
- Visite du site et présentation des actions menées auprès des partenaires et des autres usagers
- ...

Pour Plantali :

- Devenir association reconnue d'utilité publique
- Devenir organisme de formation à la lutte EEE et à la restauration écologique au niveau régional
- Devenir organisme référent pour l'expertise de projets privés et publics en agroforesterie et en aménagement
- Avoir une accréditation pour la manipulation et le transport des espèces protégées
- Fonctionner en synergie avec d'autres acteurs associatifs locaux (IRI)
- Participer au projet 1 million de pié de bwa du Conseil Départemental par l'identification et la spatialisation des zones de replantation sur l'île
- Former les équipes d'insertion travaillant dans le domaine
- Éditer le Volet 2 du guide de méthodologique pour la restauration des milieux naturels réunionnais
- Former les salariés en tant que télé-pilote de drone pour du diagnostic, de la spatialisation, et inventaire botanique.
- Démultiplier les sources de subventions : faire de nouvelles demandes
- Gérer une seconde zone patrimoniale (Mare au thym Bébour) voir une troisième...
- Augmenter le nombre de salariés de l'association (technique et administratif) et/ou mettre en œuvre des chantiers participatifs afin de compléter les actions entreprises

crédit photo : Olivier CLAIN, Christophe CAUMES

Pour les membres du Conseil d'Administration

La Présidente

Chimène MINATCHY

le 29 septembre 2020